

# Procès-verbal d'Assemblée Générale 2016

Association **Les Cartonades**

18, rue Nicole Reine Lepaute  
21000 Dijon

Le 30 Janvier 2016, à Dijon au 18 Boulevard de la Trémouille, les membres de l'association « Les Cartonades » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président à 19h.

Il a été établie une feuille d'émargement avec les membres présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. DROYER Emilien, président de l'association. Il était assisté par M. BEZGLASNY Thomas, trésorier de l'association.

Les  $\frac{3}{4}$  des membres étaient présents. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier ;
- Approbation du budget ;
- Vote du montant de la cotisation d'inscription annuelle.
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été mis à disposition à chacun des membres au siège de l'association.

Il a été fait lecture des différents rapports Moraux et financiers de l'association pour leur première année en tant qu'association loi 1901.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Bilan de la première année en tant qu'association dans son ensemble.
- Le rapport financier.
- Le vote du montant de la cotisation.
- La réélection du Conseil d'Administration.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité du budget.

Rapport du montant de la cotisation annuelle : le montant a été délibéré en majorité à 20€ par an à 5 votes contre 3.

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :  
l'Assemblée renouvèle Mr Droyer Emilien et Mr Bezglasny Thomas respectivement  
Président et Trésorier du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément à l'article 5 des statuts pour  
une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance  
et le trésorier.

A Dijon, le 30 Janvier 2016

**Le Président de séance**

*Mr Emilien Droyer*

**Le Secrétaire de séance**

*Mr Thomas Bezglasny*